

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 13 Août 2018

PRESENTS: Joël VINCENT , Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Pascale CHANIAL, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, , Martine PLOYE,

ABSENTS REPRESENTES : Pascale MERCIER, Elian SALANÇON.

ABSENTS : Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Frédéric CILLER, Marie-Ange PARERE, David WILLIAMS .

Restauration scolaire : Le Conseil entérine le choix de la société API, moins disante, pour la préparation et la distribution des repas de la cantine scolaire. Le marché sera signé pour la durée de un an reconductible deux fois.

Maîtrise d'œuvre accessibilité Mairie: C'est le cabinet d'architecte Macaluso qui est retenu pour les travaux d'accessibilité à de mise aux normes handicapés de la Mairie pour un taux de rémunération de 10% du montant des travaux.

Titularisation du policier municipal : Le conseil municipal vote une indemnité spécifique au Policier municipal, ancien gendarme pour éviter une perte de salaire due à son changement de statut après sa titularisation.

Séjour jeunes : Les séjours organisés par les Francas du Gard pour les adolescents sont reconduits cette année, la commune participera à hauteur de 100 euros à ces séjours.

Tarification des repas cantine: Le prix du ticket de cantine est porté à 3,95 € pour les enfants des familles disposant d'un quotient familial de moins de 800€ et à 4 € pour ceux de familles d'un quotient familial de plus de 800€. Cette tarification différenciée permet à la commune d'obtenir une aide de la CAF réinvestie dans l'encadrement et l'animation de l'interclasse.

Modification de poste : le retour à la semaine de quatre jours à l'école induit des modifications au niveau du personnel et une réorganisation : celle-ci passe notamment par la création acceptée par le Conseil, d'un poste à 28 heures remplaçant un poste à 22h.

Préemption : Le Conseil municipal confirme et ratifie la décision de préemption des parcelles AB 107 et AD 98 à la vente pour la somme de 125 000€. Il s'agit pour la commune d'acquérir ces parcelles dont l'une est construite d'un garage de mécanique pour y installer un atelier et pour s'en servir de lieu de stockage de matériel.